

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoints,
Mme Marie DOURLANT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

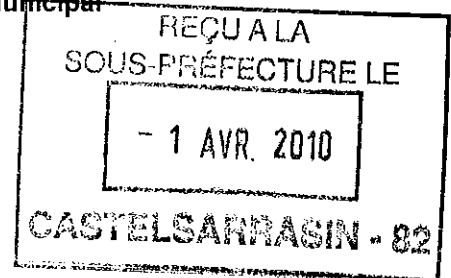
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), Conseillers Municipaux

Était Absent Excusé : M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.
M. GUILLAMAT ne prend pas part au vote.

35- 25 mars 2010



ZI BORDE DE ROUGE – VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu la délibération n°11 en date du 1er février 2007 portant vente de lots à la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac

Vu la délibération en date du 26 juin 2008 portant échange de terrains entre la ville de Moissac et la Communauté de Communes

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées CO 645 pour 511 m² et CO 643 pour 233 m² à la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac

APPROUVE la vente de ces terrains au prix de 10 €/m² à la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac.

AUTORISE M le Maire à signer les documents afférents.

Pour copie conforme
Moissac le 26 Mars 2010


Le Maire
Jean-Paul MUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 1 AVR. 2010
CASTELSARRASIN - 82